

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 28 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue à la salle du Conseil sise au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
M. Simon Moisan	Conseiller siège # 2
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Était absent :

M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
---------------------	----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. Le maire souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

18-28-01-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- **LÉGISLATION**
 - 2.1 *Adoption de l'ordre du jour*
- 3- **SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**
 - 3.1 *Aucun*
- 4- **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT, SI NÉCESSAIRE**
- 5- **ADMINISTRATION**
 - 5.1 *Refinancement d'un prêt de 149 400 \$ — Soumission et adjudication du renouvellement du financement d'un règlement d'emprunt*
- 6- **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 *Aucun*
- 7- **VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 *Aucun*
- 8- **LOISIRS — SPORTS - CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 *Aucun*
- 9- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 *Aucun*
- 10- **RAPPORTS DES COMITÉS**
 - 10.1 *Aucun*
- 11- **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT, SI NÉCESSAIRE**
- 12- **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
 - 12.1 *Aucun*
- 13- **VARIA**
- 14- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**REFINANCEMENT D'UN PRÊT DE 149 400 \$ – SOUMISSION ET ADJUDICATION DU
RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Date d'ouverture :	28 janvier 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	4 février 2020
Montant :	149 400 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 février 2020, au montant de 149 400 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 300 \$	2,05000 %	2021
15 800 \$	2,10000 %	2022
16 200 \$	2,15000 %	2023
16 800 \$	2,25000 %	2024
85 300 \$	2,30000 %	2025

Prix : 98,21200

Coût réel : 2,74851 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-RAYMOND--STE-CATHERINE

15 300 \$	3,14000 %	2021
15 800 \$	3,14000 %	2022
16 200 \$	3,14000 %	2023
16 800 \$	3,14000 %	2024
85 300 \$	3,14000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,14000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 4 février 2020 au montant de 149 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 374-08, 410-13 et 414-14. Ces billets sont émis au prix de 98,21200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, le Maire procède à la levée de l'assemblée à 19 h 40.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Monsieur Bernard Caouette
Directeur général
et secrétaire-trésorier intérimaire

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.